



Groupe de travail sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes

Mandat définitif (Mise à jour du 13/03/2006)

Président : Edouard Salustro, Président de la formation « Système productif du Cnis », Membre du Cnis

Vice-président : Claude Ménard, Professeur d'économie à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Directeur du centre ATOM (Analyse théorique des organisations et des marchés)

Rapporteur : Raoul Depoutot, adjoint au chef du département Système statistique d'entreprise de l'Insee

Le groupe de travail est composé de cinq sous-groupes, doté chacun d'un président et d'un rapporteur :

- sous-groupe n°1 : les groupes d'entreprises et leur taille (président : Yvonick Renard, Medef ; rapporteur : Philippe Trogan, DCASPL jusqu'au 10 mars 2006 ; Dominique BONNANS, INSEE à partir du 10 mars 2006)
- sous-groupe n°2 : les groupes, sous-groupes et la mondialisation (président : Lionel Fontagné, CEPIL ; rapporteur : Dominique Francoz, INSEE)
- sous-groupe n°3 : normes comptables et information économique (président : Jean-Paul Milot, direction de la Réforme budgétaire du MINEFI ; rapporteur Raoul Depoutot, INSEE)
- sous-groupe 4 : groupes et sociétés dans l'analyse économique sectorielle et macro-économique (président : Jean-Luc Biacabe, COE (CCIP) ; rapporteur : Raoul Depoutot, INSEE)
- sous-groupe 5 : les réseaux (président : Stéphane Saussier, université de PARIS XI, rapporteur : Benjamin Camus, INSEE)

Le groupe de travail est chargé de:

- confronter les besoins des utilisateurs en matière de statistiques structurelles avec les statistiques disponibles, en se concentrant essentiellement sur la pertinence de ces dernières, et présenter les apports de la prise en compte des groupes à la pertinence des statistiques structurelles ;
- évaluer les apports du profilage de groupes pour former des unités statistiques « entreprises » au sens du règlement européen 696/93¹, c'est-à-dire des unités qui sont la combinaison de sociétés contrôlées par le même groupe d'entreprises et ayant une autonomie décisionnelle, souvent appelées sous-groupes ou branches opérationnelles par les groupes eux-mêmes ; prendre en compte leur dépendance financière.
- adapter le vocabulaire pour communiquer efficacement avec les utilisateurs : préciser les notions d'entreprises, d'unités légales, de groupes d'entreprises et de sous-groupes en prenant notamment en compte le choix du territoire géographique de référence (national ou monde) ;

¹ Selon le règlement 696/93, « L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale. ».

- déterminer l'unité statistique qui assure la plus grande pertinence pour les statistiques structurelles: pour lesquelles faut-il retenir le groupe d'entreprises, pour lesquelles l'entreprise s'impose-t-elle, voire pour lesquelles faut-il retenir une offre statistique des deux types? Les articuler entre elles. Déterminer leur lien avec les comptes nationaux. Comparer la dynamique des groupes d'entreprises à celle des sociétés, prendre en compte leurs spécificités sectorielles. Examiner le cas des statistiques structurelles en distinguant différentes tranches de taille, en relation avec les concepts de TPE ou de PME et de la recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2003 ; prendre en compte le cas des sociétés cotées et le concept de groupe d'entreprise qui sous-tend les comptes qu'elles publient.
- adapter les statistiques structurelles à la mondialisation : évaluer le niveau de la demande potentielle de statistiques fondées sur le critère de *propriété* ou de *contrôle* pour compléter les statistiques habituelles définies en référence au *territoire national* ;
- évaluer la nécessité de disposer des comptes consolidés des groupes pour la production statistique et proposer des solutions pour y parvenir.
- étudier les réseaux d'entreprises qui sont une forme de coopération inter-entreprise autre que les groupes d'entreprises, tout en présentant certaines similitudes.

Fonctionnement :

La synthèse et la coordination des travaux des sous-groupes seront assurées par le groupe réuni en séance plénière. Le rapporteur du groupe de travail participera aux réunions des différents sous-groupes.

Calendrier :

Il est prévu que le groupe se réunisse environ tous les deux mois. Un rapport d'étape sera présenté à l'interformation « Statistiques d'entreprises » à l'automne 2005. Le projet de rapport final sera présenté à la même interformation à l'automne 2006 puis soumis, fin 2006, à l'Assemblée plénière du Cnis pour adoption.